

**PASSEPORT BIOMETRIQUE MINEUR (VALABLE 5 ANS)
FOURNIR LES ORIGINALS+ LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS**

ATTENTION : La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier.

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p align="center">PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</p> <p>-Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDEC (liste disponible sur https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation) -Pièce d'identité du parent qui fait la demande -Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française de l'enfant -Si divorce : Jugement définitif concernant l'enfant -Si Nom d'usage : attestation des 2 parents + leur pièce d'identité -1 photo d'identité moins de 6 mois obligatoire : (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, surtout ramener la plaquette entière) -1 justificatif de domicile : de l'année en cours au nom du parent (Facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) -Si garde alternée : justificatif de domicile des deux parents + leur pièce d'identité -En cas d'hébergement des parents : justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité+ attestation d'hébergement mentionnant noms parents + enfants -Timbre fiscal : 17€ pour les moins de 15ans - 42€ à partir de 15 ans (achat sur internet ou tabac)</p>	<p>-Rapporter l'ancien passeport -Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans présenter une Carte Nationale d'Identité valide ou fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) -Pièce d'identité du parent qui fait la demande -Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Si divorce/garde alternée/nom d'usage : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Timbre fiscal : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>	<p>-Perte : déclaration à remplir en <u>ligne</u> (et à imprimer), ou en mairie le jour du rdv -Vol : déclaration à remplir au commissariat -Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) -Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Si Divorce /garde alternée/nom d'usage : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>
<p align="center">POUR RAPPEL : PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</p>		

*Ou CERFA N° 12101*02 (le remplir et imprimer sans signer)